



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL DEVANT CONDUIRE LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE EN DEHORS DES AIRES PROTEGEES EN RD CONGO

Appel d'offre N°001/S.G-EDD/DCN/2024

| Institution/Maitre d'ouvrage | Ministère de l'Environnement et Développement Durable/Secrétariat Général |
|---|---|
| Maitre d'ouvrage délégué | Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire, ANAPAC RDC |
| Projet | Elaboration de la Stratégie Nationale de la Conservation de la Nature en dehors des Aires Protégées en RD Congo |
| Titre du Poste | Consultant |
| Durée du contrat | Six (6) mois, avec possibilité de renouvèlement |
| Date de clôture de soumission de candidatures | le 26 Aout 2024 |
| Partenaire | Righit Ressources Initiative, RRI/Bezos |
| Numéro d'offre | 001/S.G-EDD/DCN/2024 |

1. Contexte et Justification

La République Démocratique du Congo regorge beaucoup de faune et de flore sauvages, avec un taux élevé d'endémisme.

Ces espèces sont menacées d'extinction dans leurs milieux naturels, et en grande partie du fait des activités anthropiques (braconnage, dégradation de leurs habitats, conflits armés, etc.) et les changements climatiques.

Le commerce illicite très intense de ces espèces, exercé à l'état actif, dû à la demande excessive aussi bien des animaux vivants que des produits et sous-produits de la faune et de la flore sauvages est l'une des principales menaces identifiées parmi tant d'autres ayant pris un rythme très inquiétant à l'échelle nationale.

Par ailleurs, pour les protéger, la RDC s'est dotée d'un arsenal des textes juridiques assez important et a souscrit à plusieurs Conventions dont celle de « Washington » du 03 mars 1973 et celle de 1994 sur la Diversité Biologique (CDB), pour ne citer que celles-là. En outre, la RDC s'est ainsi engagée à conserver la diversité biologique de son territoire, à utiliser durablement ses éléments constitutifs et à promouvoir l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Ainsi, des mesures Administratives, législatives et réglementaires ont été prises pour traduire cet engagement politique et stratégique en actions concrètes. La mise en œuvre du troisième objectif de la CDB qui suppose l'organisation de l'aire de peuples autochtones (APA) à travers la Bioprospection de manière à concilier les intérêts scientifiques, sociaux et commerciaux, permettant la valorisation des ressources génétiques, avec les objectifs d'équité et de justice sociale pour le bénéfice de ceux qui conservent les ressources génétiques et qui sont à l'origine des connaissances traditionnelles associées.

En dépit de ses atouts indéniables, la RDC, tout comme les autres pays du Bassin du Congo, fait face aux nombreux défis environnementaux dont la surexploitation des ressources naturelles et la destruction des habitats des espèces qui se traduisent par l'érosion de la biodiversité.

Ces problèmes déséquilibrent les systèmes sociaux, économiques, écologiques et culturels qui sous-tendent le développement durable.

Dès lors, l'analyse des règles coutumières établies et des pratiques traditionnelles mises en place s'avère essentielles à la gestion durable des ressources naturelles. La gouvernance environnementale est alors au centre des préoccupations de nombreux acteurs sociaux et politiques. Pendant ce temps, le débat sur la conservation communautaire est en pleine évolution, et différentes voies sont explorées pour inverser la tendance de perte de la biodiversité. Toutefois, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs ne se conçoivent plus de nos jours sans une participation pleine et effective des peuples autochtones pygmées et communautés locales.

Par ailleurs, la gestion durable des ressources fauniques relève du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), tel que prévu par l'ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des ministères. L'article 1er, point 2 de la précitée dispose que la mission de la conservation de la nature, dont le MEDD a la charge se fait dans les aires protégées par l'ICCN qui est un établissement sous sa tutelle et qui gère environ 13,8% d'étendue du réseau d'Aires protégées de la RDC, et en dehors des aires protégées par la Direction de Conservation de la Nature (DCN) qui est l'une de ses Directions normatives, censée gérer environ 86,2% d'étendue des zones à diversité biologique élevée.

Si, en 2004, l'ICCN s'est doté de sa 1^{ère} Stratégie nationale de la conservation de la biodiversité mise en œuvre en 2005 dans les Aires Protégées et révisée en 2012 suite aux contraintes

identifiées à travers ladite stratégie ayant constitué un handicap majeur à sa mise en œuvre (dispositions de certains textes tels que la loi n° 11/009 do 09 juillet 2017 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement), le MEDD n'a jamais mis en place une Stratégie sur la conservation de la nature en dehors des aires protégées en RDC.

Pour y parvenir, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, à travers sa Direction de la Conservation de la Nature, en collaboration avec l'Albance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du patrimoine autochtone et communautaire, en sigle ANAPAC-RDC, sous l'appui technique et financier de Rights and Resources Initiative (RRI), du Fonds Bezos, de la Rainforest Foundation Norway (RFNO), de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), du Deutsche Gesellschatf, Internationale Zusammenarbeit (GIZ), a organisé au Fleuve Congo Hôtel de Kinshasa du 24 au 26 avril 2024, un atelier national de lancement du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Conservation de la Nature en dehors des aires protégées en RDC. Ainsi une feuille de route assortie de cet atelier devant conduire le processus a été validée par les parties prenantes et que le recrutement d'un consultant national pour sa matérialisation s'impose.

C'est dans cette perspective que le MEDD, à travers son Secrétariat Général à l'Environnement, lance le présent avis à manifestation d'intérêt du recrutement d'un Consultant national devant conduire le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de la Conservation de la Nature en dehors des aires protégées en RD Congo.

2. Mission du Consultant

Sous la responsabilité du Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, à travers sa Direction de la Conservation de la Nature (DCN) et en étroite collaboration avec l'ANAPAC-RDC, le consultant national aura pour mission de conduire le processus d'élaboration de la stratégie nationale relative à la conservation de la nature, avec l'appui technique et scientifique de la Task Force Multisectoriel et Multidisciplinaire.

Il aura pour taches:

 Procéder à la revue de la littérature sur la conservation de la nature en dehors des aires protégées en vue de cerner les défis et enjeux liés au processus d'élaboration de la stratégie nationale;

 Produire le document synthèse de Diagnostic, assorti de la définition de la vision, des axes stratégiques et des objectifs de la stratégie nationale, à présenter à la Task Force

et aux autres parties prenantes;

- Elaborer, en collaboration avec les membres de la Task Force, les termes de références des Forums de consultations provinciales ;

Effectuer avec la Task Force, les missions de consultations provinciales ;

- Réaliser un état de lieux sur la conservation de la nature en dehors des aires protégées en RD Congo;
- Présenter les résultats de son travail aux différentes parties prenantes et recevoir leurs contributions.
- Elaborer le Draft Zéro, un, deux et trois de la Stratégie après discussion et validation à tout le niveau, assorti du plan d'actions ;
- Elaborer le document final de la stratégie à soumettre au conseil du Gouvernement pour son entérinement ;
- Elaborer le plan de mise en œuvre et de suivi de la stratégie ;
- Produire le rapport final du processus.

3. Qualification, expérience et compétences requises

3.1. Qualification / Profil du candidat

Le Consultant national doit obligatoirement remplir les critères ci-après

√ Être détenteur d'un Diplôme, minimum de Master ou équivalent en gestion des ressources naturelles, Foresterie, Agronomie, Environnement, Biologie, Sciences du climat (changement climatique, Résilience verte), Droits de l'environnement, Développement/conception de projets, ou dans un domaine connexe ;

✓ Être de nationalité congolaise.

3.2. Expérience professionnelle

√ Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'élaboration des Politiques et Stratégies Sectorielles, la mise en œuvre, le suivi et évaluation des projets de développement ou d'adaptation et le processus de reconnaissance des droits des peuples autochtones pygmées et communautés locales :

√ Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre ou l'accompagnement des projets et/ou programmes liés à la gouvernance et la gestion des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, en particulier de la conservation de la biodiversité et développement communautaire ;

✓ Avoir élaboré au moins une (01) Stratégie et/ou Politique avec les institutions publiques.

3.3. Compétences requises

✓ Avoir une bonne maîtrise des politiques, instruments juridiques internationaux (accords, Conventions, protocoles,...) et de la sous-région d'Afrique centrale relatifs à la conservation de la biodiversité dans et en dehors des aires protégées ;

✓ Avoir une bonne maîtrise des politiques, cadres juridique et institutionnel national en matière de l'environnement, conservation de la biodiversité, spécifiquement en dehors

des aires protégées;

√ Avoir une bonne maîtrise des enjeux et défis socioéconomiques et environnementaux liés à la conservation de la biodiversité en dehors des aires protégées :

√ Avoir une capacité de recherche, d'analyse et de synthèse, ainsi que rédactionnelle ;

✓ Avoir une bonne connaissance des acteurs intervenant dans le domaine de conservation de la biodiversité dans et en dehors des aires protégées ;

√ Être capable de travailler d'une manière autonome et en équipe ;

✓ Bonne connaissance de la langue française tant à l'écrit et à l'oral;

✓ Bonne maitrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, etc);

✓ Etre capable de défendre le rapport devant un Comité technique et Scientifique ;

√ Etre disposé à se déplacer sur terrain en empruntant les moyens de transports locaux : avions, véhicules, Moto, bateaux, pirogues, et autres embarcations.

4. Conditions de réalisation de la mission

Les conditions de réalisation et de rémunération de la mission seront précisées dans le contrat de prestation de services à signer avec le Consultant.

5. Livrables attendus

Le consultant national produira les livrables ci-après (en dur et en soft), en langue française avec possibilité de traduction en langue national et de manière chronologique :

✓ Le Document synthèse de Diagnostic sur l'état de lieux de la conservation de la nature en dehors des aires protégées, incluant la vision, les axes stratégies et objectifs de la stratégie nationale ;

actions

✓ Les Drafts de la Stratégie de conservation;

✓ Le document final de la Stratégie, avec le plan de la Stratégie.

✓ Le document final de la Stratégie

✓ Le plan de mise en œuvre de la stratégie;

Le rapport final de la conduite du processus.

6. Dépôt de candidature

Le Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable, par l'entremise de sa Direction de la Conservation de la Nature (DCN) avec la collaboration de l'ANAPAC-RDC, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Ceux-ci doivent fournir les informations indiquant leurs capacités techniques, notamment : un Curriculum vitae mis à jour, reprenant des références concernant l'expérience antérieure ;une lettre de motivation ne dépassant pas de 2 pages ;Une note synthèse décrivant la compréhension des termes de référence et l'approche méthodologique pour conduire le processus ; une copie de la carte d'identité ou du passeport ; copies des diplômes et certificats certifiés et autres documents démontrant les connaissances dans le domaine de la conservation de la nature avec un accent particulier sur la conservation communautaire ainsi que la conception des projets y afférents

N.B : Prière insérer votre adresse électronique et numéro de contact opérationnel.

Les candidats seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans la Loi relative aux marchés publics en République Démocratique du Congo. Les candidats (individus) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable ou à l'ANAPAC-RDC, du lundi au vendredi (du 19 au 25 Aout 2024 de 9h00 à 15h00 (heures locales) ou sur le site : www.medd.gouv.cd.

Les dossiers de candidature rédigés en langue française doivent parvenir à l'adresse mail : secdcn2023@gmail.com et copie à (jitongwa71@gmail@gmail.com) et à l'adresse physique suivante : Sise N° 17, 7ème Rue, Limeté Industrielle. Référence : Concession Ministère Environnement et Développement Durable, au plus tard le 5 Aout 2024 à 23h59' et porter clairement l'objet : « 001/S.G-EDD/DCN/2024Recrutement d'un consultant(e) national(e) devant conduire le processus d'élaboration de la stratégie nationale de la conservation de la nature en dehors des aires protégées en RDC à soumettre au Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable ».

Fait à Kinshasa, le

Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA Secrétaire Général / MEDD